



**COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX D'UNIDROIT
POUR LA PREPARATION D'UN PROJET DE PROTOCOLE
PORTANT SUR LES BIENS SPATIAUX A LA
CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS
D'EQUIPEMENT MOBILES
Quatrième session
Rome, 3/7 mai 2010**

UNIDROIT 2010
C.E.G./Pr. spatial/4/W.P. 1 rév.
Original: anglais
avril 2010

PROJET D'ORDRE DU JOUR REVISE

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Organisation des travaux
3. Examen de la version révisée de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, telle que préparée par Sir Roy Goode (Royaume-Uni) et M. M. Deschamps (Canada), en tant que Co-Présidents du Comité de rédaction – reflétant les conclusions du Comité d'experts gouvernementaux à sa troisième session tenue à Rome du 7 au 11 décembre 2009, et incorporant des améliorations rédactionnelles – et revue par le Comité de rédaction (C.E.G./Pr. Spatial/4/W.P. 3 rév.)¹, à la lumière, entre autres, des observations soumises par des Gouvernements, des Organisations et des représentants des communautés financières, commerciales et des assurances dans le domaine spatial (C.E.G./Pr. spatial /4/W.P. 4 rév.).
4. Examen de la question de l'Autorité de surveillance du futur système international d'inscription pour les biens spatiaux
5. Travaux futurs
6. Examen du rapport
7. Divers.

¹ La version révisée de l'avant-projet de Protocole visée sous ce point du projet d'ordre du jour révisé a été préparée par Sir Roy Goode (Royaume-Uni) et M. M. Deschamps (Canada), en tant que co-Présidents du Comité de rédaction, et revue par le Comité de rédaction, conformément à la décision prise par le Comité d'experts gouvernementaux à sa troisième session (cf. C.E.G./Pr. spatial/3/Rapport, §§ 71 et 72). La version révisée contient les modifications apportées à l'avant-projet de Protocole lors de la troisième session, ainsi que les amendements reflétant les conclusions auxquelles est parvenu le Comité d'experts gouvernementaux mais que le Comité de rédaction n'a pas eu le temps de mettre en œuvre lors de cette session.